



RETOURS D'EXPÉRIENCE : PROJETS EN MILIEU CARCÉRAL

Objectifs de l'atelier : Mieux connaître le public en milieu carcéral et les projets réalisables, à travers le retour d'expérience des interventions et sorties mises en place par le SPIP et le GR CIVAM PACA.

Intervenante : Hélène Guige, Coordinatrice d'activités au SPIP 04/05

Présentation du SPIP et de la mission de coordination d'activités :

Les SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation) sont des services de l'administration pénitentiaire qui ont pour missions de faire respecter le jugement et de préparer la réinsertion dans la société des personnes incarcérées, que ce soit en termes de travail, de lien social, de culture, etc. Les postes de coordinateurs d'activités ont été créés au sein des SPIP en 2018 pour appuyer les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sur l'organisation et la mise en œuvre des activités socio-culturelles : montage de projets, gestion des activités en lien avec les partenaires. Deux types de publics sont concernés : les personnes en milieu ouvert (liberté conditionnelle, sursis) ou fermé (incarcération). Il s'agit d'un public très divers, mais qui est généralement très reconnaissant lorsqu'il y a un effort de connexion, lorsqu'ils sont vus comme des personnes "normales".

Hélène Guige assure ce poste sur les 2 départements du 04 et du 05. L'objectif est de mettre en avant tout ce que les détenus n'ont pas réussi à voir avant : les possibilités d'actions sont larges, mais il faut nécessairement avoir un objectif de réinsertion et de partage. Le projet peut être discuté en amont avec la coordinatrice pour le faire mûrir et s'assurer qu'il rentre bien dans les attentes du SPIP. Il est possible de co-construire l'action en elle-même (nombre de personnes, attentes du public, etc.) mais aucune information sur les personnes incarcérées ou la décision de justice dont elles font l'objet ne sera transmise.

Retour sur le projet réalisé avec le CIVAM PACA :

Le SPIP avait déjà envisagé de proposer à des paysan·nes de porter des actions, mais le fait de rentrer dans le processus administratif inhérent au Ministère de la Justice était très compliqué. Il y a 2 ans, Hélène a été contactée par Marion, animatrice du CIVAM, pour envisager un partenariat concernant les maisons d'arrêt de Digne et Gap : le fait d'avoir le CIVAM comme intermédiaire de gestion sur les aspects administratifs a permis aux paysan·nes d'être mobilisé·es spécifiquement sur les actions et interventions en maison d'arrêt. Il y a donc eu une rencontre avec plusieurs paysan·nes motivé·es, et la proposition d'un programme de 4 sorties à l'année pour chaque maison d'arrêt.

En fonction de questions de distance, qui a pu être vue comme un frein par la direction de la maison d'arrêt de Gap, et de disponibilité des surveillant·es, le projet a finalement abouti à 2 sorties à la ferme et 5 interventions de paysan·nes au sein de la maison d'arrêt de Digne sur l'année.

Éléments nécessaires à la mise en place du projet :

- Avoir un casier judiciaire vierge
- Respecter les protocoles de la prison (temps important à prévoir pour entrer/sortir)
- Faire valider par l'administration pénitentiaire l'ensemble du matériel nécessaire au moins un mois avant
- Pour les sorties : avoir en tête qu'il y aura 1 surveillant·e pour 1 détenu (ou 1 pour 2)
- Ne pas prévoir que les participants repartent avec quelque chose (hors nourriture) : pas d'objet extérieurs en cellule, y compris plantes.

Retour sur l'une des sorties réalisée :

Accueil d'un groupe de détenus à la ferme par un paysan-boulangier pour découvrir la transformation du blé en pain. La journée a été très appréciée, car les participants ont pu faire leur propre pain, mais aussi celui qui serait vendu sur le marché (valorisation sociale). Un des participant avait commencé un apprentissage de boulanger avant d'être incarcéré, et a donc été heureux de redécouvrir ce métier et d'interroger cette piste comme possibilité de professionnalisation à sa sortie. Au retour à la maison d'arrêt, l'ensemble des participants a décidé d'amener son pain à la cuisine pour qu'il puisse être partagé avec le reste des détenus lors du repas du soir.

Echanges :

Qu'est-ce qu'on entend concrètement par objectif de réinsertion ?

Exemple avec un projet autour de la lecture : différence entre le fait d'amener des livres dans la prison, et de proposer aux détenus de réaliser une sortie à la médiathèque, pour échanger sur des livres mais aussi comprendre le fonctionnement du lieu, les événements, etc. et avoir la possibilité de se tourner vers ce service à leur sortie. Sur un autre plan, il est aussi très intéressant dans les visites ou interventions de pouvoir parler de son propre parcours : montrer les potentielles déconvenues/refus, et qu'il est possible de continuer/de se réorienter (volonté de faire reprendre espoir).

Est-ce que les souhaits des détenus sont pris en compte dans les activités proposées ?

Oui, il y a chaque année une réunion de concertation avec les détenus pour échanger sur les secteurs/activités qui les intéressent en amont des discussions avec des partenaires potentiels.

Est-ce qu'il est quand même possible de produire des choses avec les participants qu'ils pourront récupérer à la sortie ?

Oui, dans certains établissements les personnes peuvent avoir un casier où des objets peuvent être stockés en attendant leur libération, mais ce n'est pas le cas pour toutes les structures. Ex dans la Drôme : réalisation de bougies en cire d'abeille, interdites en cellule mais à récupérer dans le casier à la sortie.

Est-ce que les règles sont aussi strictes en SAS (Structure d'accompagnement à la sortie) ?

Dans ces structures, les personnes ont la possibilité de sortir la journée (souvent pour travailler) et rentrent pour passer la nuit. Les règles restent les mêmes pour les interventions à l'intérieur de la SAS, mais sont effectivement plus souples pour les visites à la journée.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Avoir des précisions sur le projet en PACA :
marion.genty@civampaca.org

Suivre les prochains échanges sur ce thème :
anais.chapot@civam.org et accueil.social@accueil-paysan.com